Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261112-DEL086_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Exprimés : 14

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 6 novembre 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Delphine MOREAU, excusée et M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Romain GOURLAY.
Secrétaire : M. Valentin FLAGEUL.

N° 2026/086 - Convention territoriale Globale 2027-2031

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un document cadre qui permet d'élaborer et de mettre en oeuvre une partie du projet social de territoire. La CTG est conclue entre la Communauté de communes, représentée par son président et les maires des communes membres, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et le Département. La précédente CTG, signée pour la période 2022-2026, arrivant à échéance, son renouvellement est prévu pour la période 2027-2031. La nouvelle convention devra être validée et signée avant le 31 décembre 2026.
Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des travaux engagés au cours de la précédente période.
Il repose sur une démarche progressive, partenariale et concertée, associant les acteurs du territoire et les élus communaux et communautaires. La démarche de renouvellement a notamment mobilisé plus d'une trentaine d'acteurs du territoire lors de deux temps de travail organisés en novembre 2025 et en septembre 2026, ainsi qu'à travers les comités de pilotage annuels et les travaux de la commission « Services à la population ».

Au-delà de la définition d'un cadre partagé pour la politique sociale du territoire, la signature de la CTG conditionne le versement par la CAF des prestations de services aux équipements et services conventionnés, notamment la crèche, le LAEP, les ALSH enfants et adolescents, la prestation de service jeunes, la ludothèque et l'EVS. La CTG permet également le financement de 1,5 poste de chargées de coopération, chargées d'assurer le suivi global de la convention, l'animation partenariale ainsi que la coordination et le suivi du plan d'action.

Le renouvellement de la CTG pour la période 2027-2031 permet ainsi de poursuivre et de structurer la dynamique partenariale engagée sur le territoire, tout en adaptant les actions aux évolutions des besoins des habitants.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20261112-DEL086_2026-DE

La CTG 2027-2031 se décline à travers un plan d'action, composé de fiches actions opérationnelles.
Celui-ci s'articule autour de trois enjeux prioritaires :
1) Adapter et structurer l'offre de services aux besoins évolutifs de la population ;
2) Développer la prévention, l'autonomie et l'accompagnement des parcours de vie ;
3) Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.
Ce plan d'action constitue un cadre évolutif, susceptible d'être ajusté au regard des besoins et des dynamiques du territoire. Les enjeux de mobilité et d'inclusion sont pris en compte de manière transversale dans l'ensemble des actions. Selon l'avancée du plan d'action et les besoins identifiés, l'ensemble des partenaires pourra être mobilisé et associé à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité :
- **VALIDE** la proposition de renouvellement de la convention territoriale globale et les actions qui en découlent ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU